

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de l'**ajournement de la séance ordinaire du mois de décembre 2021** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **20 décembre 2021 à 19h00** au Centre municipal.

Présences :

Le maire

M. Daniel Perron

Les conseillers

M. François Savard, poste #2

M. Luc Gignac, poste #3

M. Raymond Groleau, poste #4

Mme Huguette Chalifour, poste #5

M. David Charbonneau, poste #6

Absence :

Mme Caroline Gignac, poste #1

M. Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance.

194-12-21 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, la présente séance d'ajournement du 20 décembre 2021 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Daniel Perron, maire. Il est 19h03.

195-12-21 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout aux affaires nouvelles du sujet suivant :

- a) Dépôt de déclaration d'intérêt pécuniaire

et de laisser celui-ci ouvert tout au long de la séance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées par M. Léo Gignac et M. Denis Marcotte relativement au taux d'imposition de l'année 2022 et de l'appropriation de l'excédent pour l'équilibrage du budget 2022.

196-12-21 **MOTION DE FÉLICITATION À M. LÉO GIGNAC POUR SA MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE REMISE LE 8 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Luc Gignac,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit adressée une motion de félicitation à M. Léo Gignac décoré de la médaille de l'Assemblée nationale le 8 décembre dernier par M. Vincent Caron, député de Portneuf à l'Assemblée nationale.

197-12-21

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE PORTNEUF POUR LA COORDINATION DU DOSSIER DE LA GESTION ANIMALIÈRE, AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA SPA DE QUÉBEC ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la loi provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, qui ajoute des responsabilités municipales en matière de gestion animalière, notamment concernant la gestion des chiens dangereux et la perception des frais annuels d'enregistrement des chiens ;

CONDÉRANT QUE ces nouvelles responsabilités requièrent une expertise animalière et un savoir-faire spécialisé impliquant un budget important;

CONSIDÉRANT la rareté des firmes offrant une expertise adéquate;

CONSIDÉRANT QU'après de nombreuses demandes municipales, la MRC de Portneuf a entrepris des démarches afin d'évaluer la possibilité de requérir régionalement aux services de la Société protectrice des animaux (SPA) de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, parallèlement, des démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont permis de valider que le projet de mise en commun intermunicipal des services de gestion animalière est admissible au programme du fonds des régions et ruralité volet 4 pour un maximum de 250 000\$ sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a présenté une offre de service régional provenant de la Société protectrice des animaux (SPA) de Québec au conseil de la MRC lors de son comité de travail du 8 décembre ainsi qu'un scénario de financement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gilbert a pris connaissance du projet, de son financement et désires-y adhérer afin de profiter d'une couverture adéquate de services animaliers;

Par conséquent,

Il est proposé par M. François Savard,

Adopté à l'unanimité des membres présents

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Gilbert délègue sa compétence en matière de gestion animalière et la coordination du dossier de la gestion animalière à la MRC de Portneuf, autorise cette dernière à déposer une demande d'aide financière au MAMH et autorise la MRC de Portneuf à signer une entente de services régionale avec la SPA de Québec, pour et en son nom;

QUE soit autorisé M. Daniel Perron, maire, à signer une entente intermunicipale concernant les services de gestion animalière offerts par la SPA de Québec;

QUE soit autorisé le paiement annuel à la MRC de la facture relative à la gestion animalière selon le scénario maximal de financement présenté, soit 292.73 \$ pour l'année 2022, 318.27 \$ pour l'année 2023 et 344.57 \$ pour l'année 2024.

198-12-21

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par M. David Charbonneau,

Adopté à l'unanimité des membres présents,

Et il est résolu :

QUE soit renouvelé l'abonnement de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2022 au prix de 1013.76 \$ avant les taxes applicables.

199-12-21

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Gilbert adhère pour l'année d'opération 2022 à l'Union des municipalités du Québec au prix de 76. \$ avant les taxes applicables.

AVIS DE MOTION DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2022 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET DE L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 »

Un avis de motion est donné par Mme Huguette Chalifour, conseillère au siège numéro 5, relativement à l'adoption à une prochaine séance du conseil du règlement numéro 01-2022 relatif à l'appropriation des sommes requises et de l'imposition des taxes et compensation pour l'exercice 2022.

200-12-21

PRÉSENTATION ET DÉPÔT « RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2022 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 »

M. David Charbonneau, conseiller au siège numéro 6, présente et dépose au conseil le règlement numéro 01-2022 relatif à l'appropriation des sommes requises et de l'imposition des taxes et compensation pour l'exercice 2022. Les membres du conseil municipal déclarent leur satisfaction à l'égard du projet de règlement déposé.

201-12-21

AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT POUR L'ACTIVITÉ « FÊTE DE NOËL » DU 18 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par M. François Savard,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE soit autorisé le paiement de la somme de 250 \$ à Mme Caroline Gignac, conseillère au siège numéro 1 pour le remboursement des dépenses relatives à l'activité « Fête de Noël ».

202-12-21

RAPPORT AU CONSEIL RELATIF À UN CHANGEMENT SIGNIFICATIF APPORTÉ AUX RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN DES MEMBRES DU CONSEIL

En vertu de l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux (RLRQ c. E-2.2), M. Christian Fontaine, directeur général, greffier-trésorier et inspecteur, fait rapport au conseil de la réception d'un avis écrit de M. Daniel Perron, maire, relatif à un changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration des intérêts pécuniaires déposée à la dernière séance ordinaire du conseil du 6 décembre dernier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

203-12-21 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Adopté à l'unanimité des membres présents,
Et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée. Il est 19h58.

Daniel Perron
Maire

Christian Fontaine
Directeur général et greffier-trésorier